

Eau et assainissement en Haïti

Réforme sectorielle et développement de la coopération décentralisée et non gouvernementale

*Compte-rendu de la rencontre
le 15 décembre 2009 au Conseil régional d'Île-de-France*



Pourquoi un tel Atelier ?

Haïti est un pays confronté à de nombreux défis. Outre des indicateurs socio-économiques particulièrement bas, il affiche des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement alarmants : 42 % de la population n'ont pas accès à l'eau potable, et 68 % de la population ne dispose pas d'accès à l'assainissement¹.

Au cours de ces dernières années, un certain apaisement politique et l'élection des conseils municipaux notamment ont créé des conditions propices à la relance d'actions conduites par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementaux.

Il en est ainsi **dans le secteur de l'eau et de l'assainissement** un domaine où l'État haïtien a mis en œuvre une réforme visant à augmenter les investissements nécessaires au développement des équipements et des services, notamment via le recentrage du rôle de l'Etat, l'accroissement du rôle des collectivités locales et la clarification des modalités d'intervention de la coopération internationale. Néanmoins, malgré un contexte relativement favorable et un intérêt affirmé des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale française, les actions menées par ces derniers pour l'accès à l'eau et l'assainissement restent encore modestes.

¹ Progress on drinking water and sanitation, special focus on sanitation, Unicef, WHO juillet 2008

C'est à cet effet que cette rencontre technique d'information et d'échanges a été accueillie par le **Conseil régional d'Ile-de-France** ; les objectifs recherchés étaient :

- **De faire connaître les enjeux de la réforme sectorielle en Haïti et les procédures en vigueur en matière d'intervention** : la rencontre fut l'occasion de présenter le nouveau cadre sectoriel de l'eau et de l'assainissement en Haïti, avec pour objectif leur prise en compte par les ONG et/ou collectivités.
- **D'informer des actions existantes** : plusieurs actions sont menées par des acteurs français de la solidarité internationale. Elles ont des approches souvent différentes et de ce fait méritent d'être partagées. La rencontre fut l'occasion de partager quelques unes de ces expériences.
- **De faire connaître les opportunités de mobilisation financière des collectivités territoriales et ONG en faveur d'Haïti** : il existe nombre de dispositifs permettant de financer les actions menées par les collectivités et les ONGs en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement (dispositif favorisé par la loi Oudin-Santini, depuis 2005).
- **De réfléchir aux outils et ressources permettant d'accompagner les porteurs de projets** : la rencontre fut aussi l'occasion d'identifier les besoins et problématiques rencontrés par les porteurs de ces projets et de dresser un état des ressources, des outils et des organismes, identifiés, susceptibles d'appuyer ces organismes dans leur démarche.

Cette rencontre a bénéficié du soutien de **l'Agence Française de Développement**, du **Collectif Haïti de France**, de **Cités Unies France**, de **Suez Environnement / Aquassistance** et du **GRET**.

Elle a permis de réunir 60 participants représentants d'associations, d'ONGs, de collectivités territoriales, et d'administrations françaises et haïtiennes. Les débats ont été animés par **Geneviève Javaloyes**, ancienne Directrice du Bureau de l'AFD à Port-au-Prince.

Eau, assainissement et collectivités locales en Haïti

Joseph Trehel, Conseiller régional d’Île-de-France, en charge du dossier Haïti, a rappelé que les actions de coopération décentralisée entre la France et Haïti se sont fortement développées ces dernières années. Ce développement a été favorisé en particulier par la poursuite du processus de décentralisation de l’Etat haïtien : la présence d’interlocuteurs légitimes au sein de municipalités désormais élues permet en effet d’envisager la conduite d’actions durables.

Joseph Trehel a rappelé à quel point l’eau et l’assainissement constituaient un défi permanents, rappelant les alarmantes statistiques du pourcentage des populations qui restaient analphabètes (70 %) et n’avaient d’accès ni à l’eau, ni à l’assainissement.

Il a rappelé aussi l’importance de l’action volontariste. Insistant sur le fait que les actions concrètes étaient certainement aussi importantes, sinon plus importantes que les montants financiers, invitant à procéder par tranche, en fonction des capacités budgétaires. Pour lui l’effort en faveur de la décentralisation fait en Haïti est un atout pour la coopération décentralisée, rappelant qu’en France, les collectivités ont joué un rôle essentiel pour l’accès à l’eau potable de tous les ménages français.

A ces yeux, l’objectif majeur est de créer les conditions pour que les autorités haïtiennes puissent prendre en main la direction des opérations et être acteurs de leur propre développement. Citant l’action conduite par la Région aux Gonaïves, il indique qu’il s’agit de créer les conditions pour que les autorités locales puissent s’approprier leur territoire, par la formation des cadres, le transfert de compétences et la mise en place d’un Service technique municipal articulé autour de 4 priorités principales : eau, assainissement, déchets, énergie.

La réforme du secteur de l’eau et de l’assainissement en Haïti

Ingrid Henrys, responsable du service assainissement de la Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement en Haïti (DINEPA) a présenté les objectifs et modalités de la réforme du secteur engagée par l’Etat haïtien.

L’objectif affiché de cette réforme est de réorganiser ce secteur, en difficulté depuis plusieurs années, pour entre autres, développer les services d’accès à l’eau potable et mettre en place les services d’assainissement. La réforme vise aussi à donner un cadre légal aux comités de gestion de l’eau potable et de l’assainissement (CAEPA), à professionnaliser les exploitants des services, à faciliter le recours au secteur privé, et à réguler les tarifs des services d’eau et d’assainissement via l’adoption d’un décret tarifaire.

La loi cadre de la réforme du secteur eau et assainissement a été adoptée en février 2009. C’est à la DINEPA, créée en juin 2009, qu’incombe la mise en œuvre de la réforme. La DINEPA est constituée d’une équipe de 25 personnes réparties au sein d’une cellule technique et d’un observatoire national des services d’eau et d’assainissement. A plus long terme, la DINEPA assurera la coordination et la régulation du secteur.

Au niveau local, quatre OREPA (Organismes Régionaux de l’Eau Potable et de l’Assainissement) doivent prochainement être créés par arrêté. Ils remplaceront le SNEP et la CAMEP et assureront le suivi, contrôle et régulation des systèmes urbains. En milieu rural, les CAEPA, dont les statuts sont en cours de légalisation, continueront d’assurer la gestion des systèmes.

Les collectivités locales haïtiennes devront à terme assurer la fonction de maîtrise d'ouvrage de ces systèmes. L'une des missions actuelles de la DINEPA est de les y préparer. Pour l'instant, les collectivités locales ne sont pas indépendantes financièrement et n'ont pas les moyens et compétences nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement. Dans ce contexte, la DINEPA préconise que les collectivités s'impliquent progressivement dans la gestion des systèmes en nommant un représentant de la commune au sein de chaque CAEPA

SCHÉMA D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

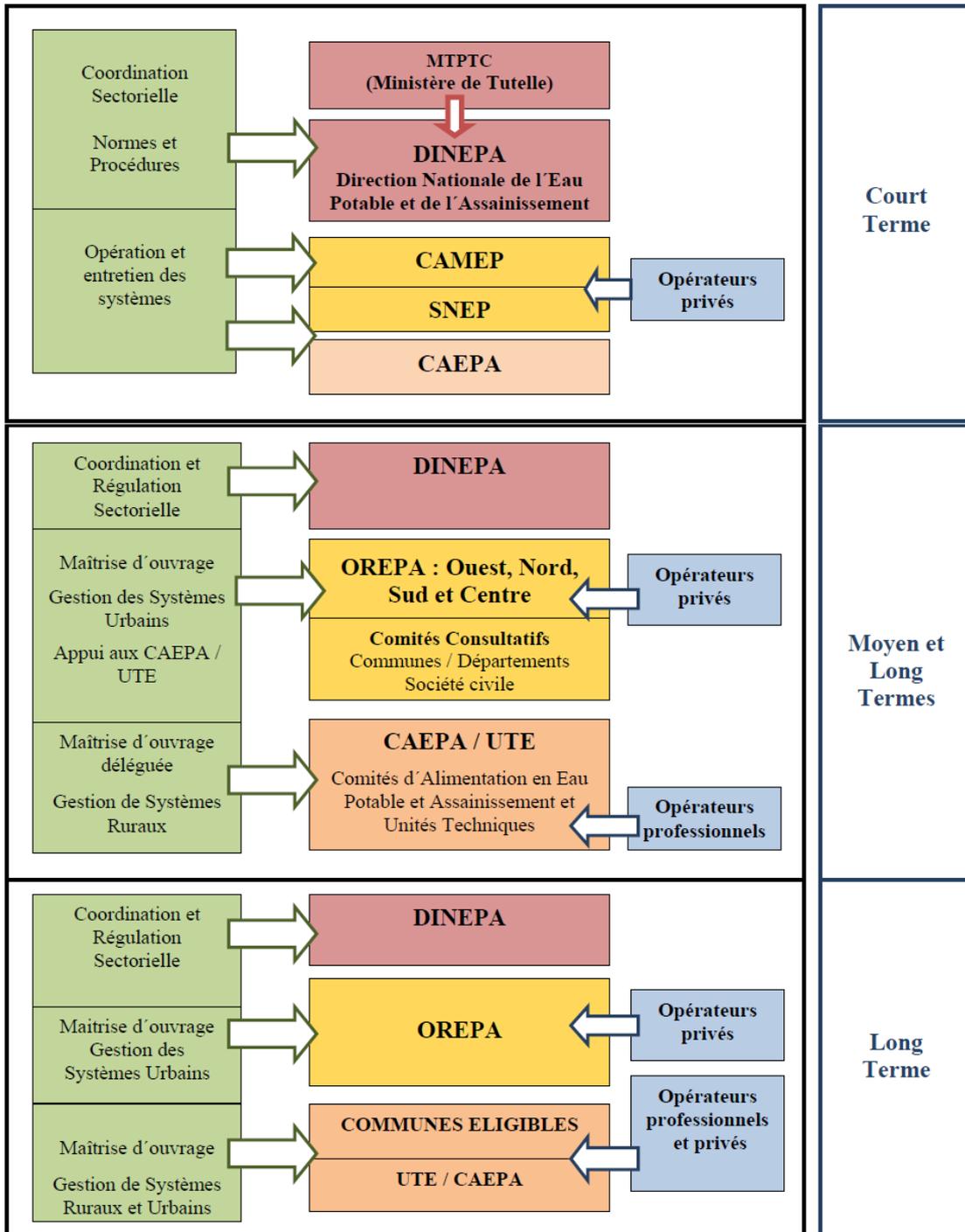


Figure 1 : Schéma d'évolution du secteur eau et assainissement en Haïti

Parmi les autres chantiers actuellement menés par la DINEPA figurent notamment :

- Des études diagnostics sur l'état des réseaux, ainsi que des travaux de réhabilitation et de construction de systèmes d'eau potable (Nippes, Sud, Grande Anse, Ile de la Gonâve, Port de Paix) ;
- La mise en délégation de gestion de certains réseaux (Saint Marc et les Cayes) ;
- Une réflexion sur les choix techniques en matière d'assainissement, dans les grandes villes et en milieu rural, et d'une politique nationale de l'assainissement ;
- L'inventaire des ressources humaines ;
- L'adoption de normes techniques et sur la qualité de l'eau ;
- La formation de futurs directeurs de réseaux, la mise en place d'un programme de formation et d'un Centre de documentation.

La DINEPA souhaite se faire mieux connaître des acteurs intervenant ou souhaitant intervenir en Haïti, pour coordonner les actions et être informés des projets.

Terminant son intervention, la représentante de la DINEPA souligne le rôle de la coopération décentralisée pour accompagner les collectivités haïtiennes dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage.

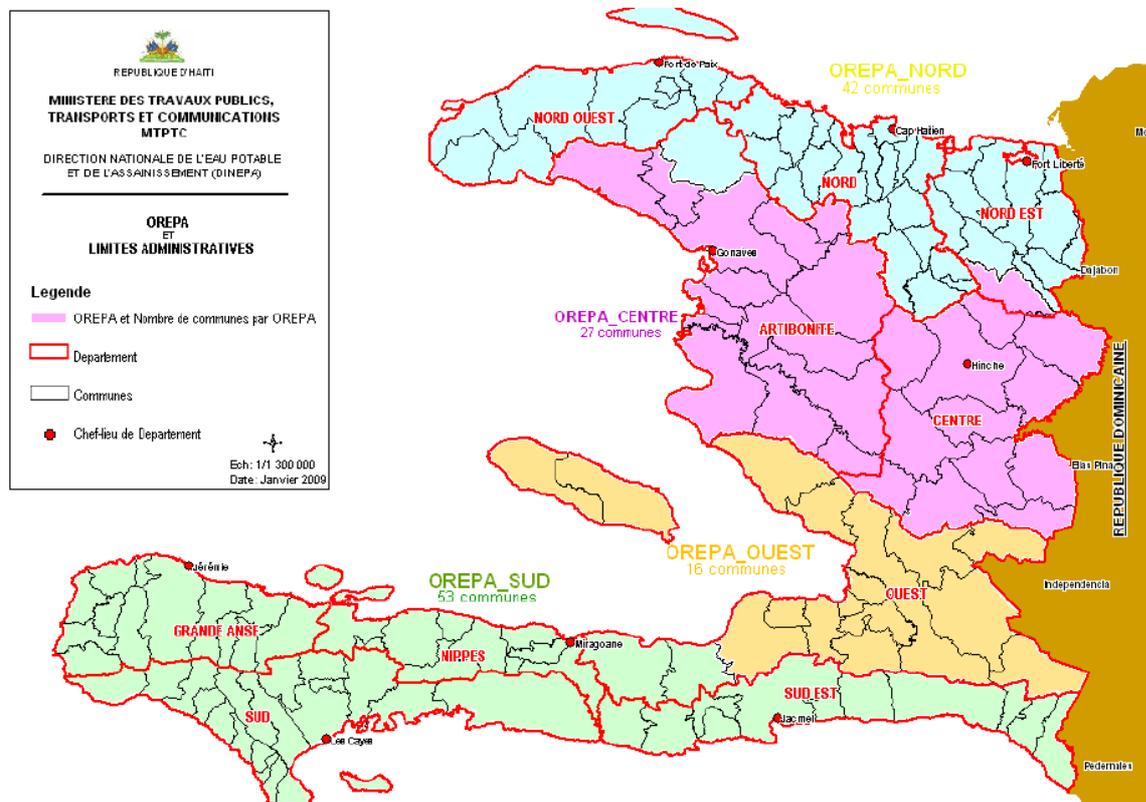


Figure 2 : Limites administratives des futurs Organismes Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA)

La coopération décentralisée et non gouvernementale française Eau et Assainissement en Haïti

Dans son intervention, **Vincent Dussaux**, du programme Solidarité Eau, présente l'état des lieux des actions des collectivités territoriales, ONG et associations françaises sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Haïti.

Il existe actuellement peu de coopérations décentralisées portant sur le secteur de l'eau. Les deux principales notables sont :

- Strasbourg avec Jacmel
- la Région Ile-de-France et le SIAAP avec Gonaïves

Cependant, de nombreuses collectivités territoriales françaises sont impliquées dans des actions eau et assainissement en tant que bailleurs de fonds : Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Alsace, CG 29, CG 49, CG 67, Agences de l'eau Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Artois Picardie, SEDIF, Villes de Paris, de Nantes, de Lyon, de Strasbourg, de Hoenheim, etc. L'engagement financier annuel des collectivités territoriales françaises et agences de l'eau sur le secteur eau en Haïti peut être estimé à environ 400 000 € par an.

Au niveau du secteur associatif, de nombreuses actions d'accès à l'eau et à l'assainissement sont portées par des ONGs françaises, notamment : Initiative Développement à Bombardopolis et Jean-Rabel, Inter Aide dans la Chaîne des Cahos et à Boucan Carré, Aquassistance à Saint-Marc, la Croix-Rouge Française à Anse Rouge, ACF à Anse-à-Foleur et St Louis du Nord, le GRET à Aquin et St Louis du Sud, CARE France sur Bassin Bleu.

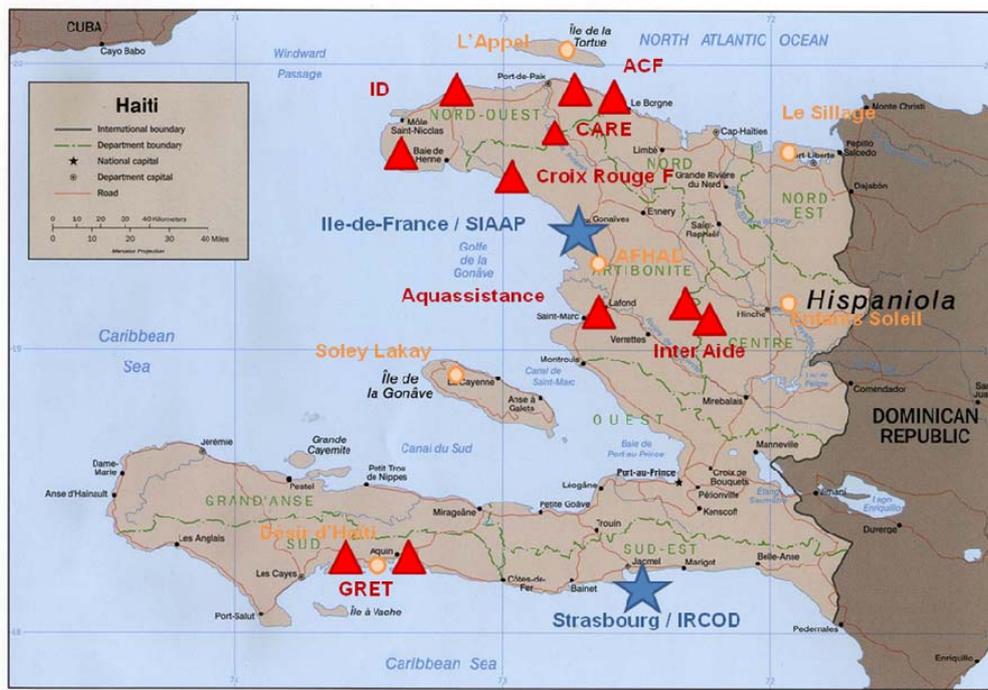


Figure 3 : Cartographie non exhaustive des actions Eau et assainissement des coopérations décentralisées (bleu), des ONGs internationales (rouge) et associations françaises (orange) en Haïti

Paul Vermande, du Collectif Haïti de France, précise que plus de 250 associations françaises travaillent en Haïti avec de faibles moyens financiers. Parmi ces dernières, au moins une quinzaine mènent des actions sur l'eau et l'assainissement : Le Sillage (29), Soley Lakay (49), Désir d'Haïti (77), L'Appel (75), Enfants Soleil (95), AFHAD (44), Savanne Laboue-Hinche, Asso Timoun Iekol, Fondation Max Cadet, Enfant Haïtien France Action, Cœur de Haïti, FOKAL, Timoun d'Haïti, Timoun Restavek de Belbeuf, GREF + Zanmi Lasante, ASS'HUM...

La plupart de ces associations indiquent être confrontées avec leurs partenaires aux problématiques d'accès à l'eau potable et surtout de l'assainissement et de la gestion des déchets, mais elles manquent de moyens et de directives pour intervenir sur ces problématiques.

Guillaume Josse, de l'AFD, explique que l'Agence Française de Développement et la CAMEP (Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable, chargée de la distribution de l'eau potable à Port-au-Prince) sont engagées depuis plusieurs années dans un partenariat en faveur du développement de l'accès à l'eau potable dans les quartiers spontanés de Port-au-Prince. Ce programme a permis la création de bornes-fontaines dans 37 quartiers de Port-au-Prince, et son succès est en grande partie dû à la création des comités de l'eau, élus par les habitants des quartiers, et chargés au jour le jour de la gestion des bornes fontaines. Ceux-ci ont permis que le projet s'étende malgré l'absence quasi-totale d'administration à Port-au-Prince et la difficulté, parfois, à faire évoluer les pratiques de la CAMEP. Guillaume Josse a souligné, entre autres, l'intérêt de tels projets sur le plan de la création de lien social.

Par ailleurs, l'AFD finance une assistance technique à la DINEPA à travers le projet mené à Jacmel en partenariat avec la communauté urbaine de Strasbourg et l'IRCOD. D'autres financements de l'AFD pour l'eau et l'assainissement devraient être octroyés aux villes de Cap haïtien et des Gonaïves. La stratégie prioritaire de l'Agence est de s'engager et de s'appuyer sur des coopérations décentralisées existantes et dynamiques.

En matière d'accès à l'eau et l'assainissement, une des difficultés réside dans la faible capacité des communes haïtiennes à assurer leur fonction de maîtrise d'ouvrage. La coopération décentralisée, reposant sur des partenariats qui s'inscrivent dans la durée, peut contribuer à lever cette difficulté car elle est adaptée aux actions de renforcement des compétences des services techniques des communes, et permet d'engager un dialogue politique sur ces problématiques.

Etudes de cas

Programme Eau et Assainissement dans les communes d'Aquin et St Louis du Sud (Frédéric Naulet, GRET)



La situation de l'eau potable en Haïti se caractérise par des ressources en eau dégradées (déforestation massive, défaut d'assainissement, gaspillages de l'eau), un taux d'accès à l'eau potable faible (environ 55%), des connexions domiciliaires peu développées (environ 11%) et une dimension politique forte.

Dans les villes secondaires se posent des problèmes spécifiques liés à leur situation hybride rural/urbain (centres urbains densément peuplés mais périphéries rurales très étendues) avec des modes de consommation des ménages variés.

Le projet du GRET à Aquin et Saint Louis du Sud vise à renforcer la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans ces deux villes secondaires. Le projet comporte 4 axes d'intervention : un axe environnemental visant à pérenniser la qualité des ressources en eau, un axe investissement visant à la construction de système d'eau potable et d'assainissement, un axe organisationnel visant à professionnaliser la gestion des services d'eau (décentralisation de la gestion du SNEP sur Aquin, gestion impliquant un CAEPA sur Saint Louis, passage à une tarification au volume consommé), un axe social visant à faire évoluer les pratiques des ménages.

Sur le projet de Saint Louis du Sud, la commune est impliquée sur l'ensemble des actions stratégiques du projet : validation des grands axes d'intervention, participation à la planification locale, rôle pivot sur la mobilisation sociale. En attendant un réel transfert de la maîtrise d'ouvrage locale qui lui donnera la responsabilité de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, la commune participe au comité de gestion (CAEPA) avec un de ses représentants qui y siège.

Parmi les difficultés rencontrées, le GRET relève que les faibles capacités de maîtrise d'œuvre locale dans les villes secondaires tendent à freiner la réalisation des études et travaux. En outre, certains acteurs institutionnels sont difficiles à mobiliser (réforme institutionnelle visant à remplacer le SNEP par un OREPA qui n'est pas encore créé, manque de moyens et de compétences au niveau des communes, tensions entre CAEPA et communes).



Frédéric Naulet conclut sur l'opportunité que représente la réforme sectorielle avec le rôle de leadership joué par la DINEPA et suggère des pistes pour renforcer les pratiques des opérateurs de développement : nécessité de coupler la méthode d'ingénierie sociale avec de l'appui institutionnel, capitaliser les expériences pour créer des références utiles aux acteurs locaux, pérenniser les actions des bailleurs.

Réduction de l'impact des excréta humains dans le département du Nord-Ouest (Nicolas Moreau, Initiatives et Développement)

Initiatives et Développement (ID) met en œuvre, en partenariat avec Action Contre la Faim (ACF) et l'association haïtienne ADEMA, un projet d'assainissement d'une durée de 30 mois visant la réduction de l'impact des excréta humains dans 4 communes du Département du Nord-Ouest.

Ce projet fait suite à l'identification de l'assainissement comme priorité d'intervention dans les plans de développement communaux de Jean Rabel et Bombardopolis et à une étude ayant notamment souligné le très faible accès à l'assainissement et à l'hygiène dans cette zone (moins de 93% utilisent des latrines).

Le projet consiste à construire 1300 latrines familiales ainsi que quelques latrines scolaires et à favoriser la création de 3000 systèmes de lavage des mains. La logique de ce projet n'est pas d'imposer des latrines chez les gens, mais de susciter leur demande et de les impliquer dans la réalisation de la latrine (creusement de la fosse par les bénéficiaires). Un plan d'Information Education Communication (IEC) a été mis en œuvre afin de sensibiliser la population à cet effet.



Les mairies des 4 communes sont impliquées dans le projet et participent à la définition de la méthodologie d'intervention, à la sélection des zones d'intervention, à la sélection des bénéficiaires ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre.

Par ailleurs, la DINEPA est associée à l'organisation d'ateliers d'échanges sur la gestion des excréta humains en milieu rural, dont un des résultats sera de formuler des propositions pour les recommandations nationales.

Le projet a ainsi permis d'améliorer sensiblement les pratiques liées à l'hygiène, de définir un protocole d'intervention pour l'assainissement individuel dans chaque commune, et de tester deux modèles de latrines. Ces résultats sont capitalisés et diffusés via un groupe de réflexion sur l'assainissement individuel réunissant une vingtaines d'ONGs travaillant sur le sujet.

La coopération décentralisée entre Jacmel et Strasbourg (Ronald Andris, Maire adjoint de Jacmel, et Antoinette Noël, Communauté Urbaine de Strasbourg)

La coopération Strasbourg/ Jacmel existe depuis 1991 et a été initiée par des étudiants haïtiens en formation à Strasbourg. L'IRCOD a alors été chargé d'établir les liens entre Jacmel et Strasbourg.

L'Agence Française de Développement finance un Programme Environnement et Développement Urbain à Jacmel qui comprend un projet de renforcement des capacités de la municipalité de Jacmel. et a fait appel à l'IRCOD pour intervenir sous la forme d'un appui à la maîtrise d'ouvrage auprès de la mairie de Jacmel pour la mise en œuvre de ce volet.

Quatre axes ont été traités en priorité : fiscalité, propreté, gouvernance/administration, marchés. La formation des agents accompagne ce programme. L'axe gouvernance est le plus difficile à mettre en œuvre.

En matière d'eau et d'assainissement, la mairie a accompagné le projet financé par la coopération espagnole et le PNUD. L'UTE travaille sur un schéma directeur d'assainissement.

La ville de Jacmel travaille aussi à la mise en place de latrines écologiques, indépendantes de disponibilité d'eau et d'énergie, mais n'ont pas encore pu identifier de solution technique adéquate.

En matière d'eau il indique qu'un Comité de gestion est en place ; il se charge du paiement de l'eau, des fontaines publiques et des branchements privés. La population accepte de payer.

Conclusion de la journée

La table ronde de clôture de la journée, réunissant Gérard Sournia (Région Ile-de-France), Pierre-Marie Grondin (pS-Eau), Michel Saint--Croix (Maire du Cap-Haïtien), Geneviève Javaloyes (AFD) et Ingrid Henrys (DINEPA), a mis en relief les attentes suivantes au niveau de la coopération décentralisée et non gouvernementale sur l'eau et l'assainissement en Haïti :

- le besoin d'accéder à une information commune et partagée sur le cadre institutionnel qui régit le secteur de l'eau, de l'assainissement et des déchets.
- des demandes en termes d'échanges techniques (par exemple : l'assainissement, la fiscalité, les filières de traitement des déchets...), qui peuvent s'appuyer sur un partage des expériences de ceux qui interviennent en Haïti, mais aussi dans d'autres pays
- un enjeu fort en terme d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale : c'est là tout le sens de la coopération décentralisée et du 1% loi Oudin qui doivent être orientés de manière privilégiée vers l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et l'accompagnement des collectivités haïtiennes dans le nouveau rôle qu'elles vont devoir jouer, plutôt que sur la réalisation d'équipements.

De nombreux participants ont manifesté leur soutien à une démarche de mise en réseau des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau en Haïti, pouvant s'appuyer sur les outils en cours de constitution au niveau du pS-Eau (annuaire des acteurs, recensement des actions, base documentaire), sur des outils à développer (guide d'appui aux porteurs de projets eau et assainissement en Haïti, capitalisation sur les thématiques techniques de l'eau et de l'assainissement en Haïti, etc.) et sur des temps d'échanges à organiser en France et en Haïti.

Gérard Sournia, Conseil Régional Ile-de-France

Vincent Dussaux, pS-Eau

Décembre 2009

Les informations sur le secteur de l'eau en Haïti peuvent être retrouvées sur

www.dinepa.gouv.ht

www.pseau.org/haiti

Annexe : Programme

Animation : Geneviève JAVALOYES

13H30	Accueil des participants
13H45	Mot de bienvenue et introduction sur la situation en Haïti Joseph TREHEL (Région Ile-de-France)
14H00	Le droit à l'eau en Haïti Michel FORST (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)
14H10	Présentation de la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement et du rôle des collectivités locales haïtiennes Gérald JEAN-BAPTISTE (DINEPA)
14H40	État des lieux des actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale française Eau et Assainissement en Haïti Vincent DUSSAUX (pS-Eau) Paul VERMANDE (CHF)
14H55	L'Agence Française de Développement : actions et opportunités d'appui aux ONGs et collectivités dans le secteur de l'eau Guillaume JOSSE (AFD)
15H10	<i>Questions, débats</i>
15H30	Pause café
15H45	Témoignage : l'action du GRET à Aquin et St Louis du Sud Frédéric NAULET (GRET)
16H00	Témoignage : l'action d'ID et de ACF dans les communes du Nord d'Ouest Nicolas MOREAU (Initiative Développement)
16H15	Témoignage : la coopération décentralisée entre Strasbourg et Jacmel Antoinette NOEL (Strasbourg) Ronald ANDRIS (Maire adjoint de Jacmel)
16H30	<i>Questions, débats</i>
17H00	Table ronde : quelles recommandations pour la coopération eau et assainissement en Haïti ? Joseph TREHEL (Région Ile-de-France) Pierre-Marie GRONDIN (pS-Eau) Paul VERMANDE (Collectif Haïti de France) Michel SAINT-CROIX (Maire du Cap-Haïtien) Gérald JEAN-BAPTISTE (DINEPA)
17H30	Synthèse de la rencontre